



Séance du 18 SEPTEMBRE 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	28	24
Date de la convocation		
10/09/2024		
Date d'affichage		
10/09/2024		

L'an deux mil vingt-quatre et le 18 septembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Labenne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Labenne, sous la présidence de M. Jean-Luc DELPUECH, Maire.

Présents : tous les membres à l'exception de RONDET Chantal, DARRIBERE Patrick, BREVET Véronique, BOUILLE-VAGNEUR Marjory, BELLOCQ Aurélien, TAUZIN Marie-France qui ont donné respectivement pouvoir à LE COADIC Bruno, HIRIGOYEN Philippe, CHESSOUX Stéphanie, MAIS Jean-Michel, MAGIEU Philippe DELPUECH Jean-Luc.

Absent(s) excusé(s) : LAPENU Marie-Josée, ETCHEVERRY Anne, SALLABERRY Muriel, CHAVES Jonathan.

Secrétaire de séance : MAGIEU Philippe

N°2024-09-18-03/62 Décision modificative n° 2 au BP Commune

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Budget Primitif 2024 voté le 10/04/2024,
Considérant la nécessité d'abonder le compte « Subventions aux associations » suite au vote du conseil allouant 18 000 € au Comité des Fêtes et la nécessité de virer 75 000 € prélevés sur le programme « toiture de la salle de basket » non réalisé cette année pour financer notre participation à la refonte du terrain synthétique,
Considérant que par délibération du 17.01.2024, le Conseil a voté la contribution au programme de la Résidence Autonomie pour un montant de 100 000 €, et qu'il convient d'abonder le compte 657363 pour opérer le versement de ladite somme,
Considérant le refus de la perception de rembourser, dorénavant, le SYDEC pour les travaux d'enfouissement, en section d'investissement,

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'APPROUVER** les virements de crédits suivants

Exploitation

Compte débité	023	Virement inv.	100 000.00 €
Compte débité	6817	Provision	79 000.00 €
Compte crédité	65748	Subvention	4 000.00 €
Compte crédité	657363	Subv. CCAS	100 000.00 €
Compte crédité	657358	Remb. Sydec	75 000.00 €



Investissement

Compte débité	2128/205	Environnement	75 000.00 €
Compte crédité	2128/204	Equipements sportifs (participation synthétique)	75 000.00 €

Compte débité	02A	R	Annulation virement	100 000.00 €
Compte débité	2041581/206	D	Annulation remb. Sydec	100 000.00 €

A Labenne, le 19 septembre 2024

Le Secrétaire de séance,

Philippe MAGIEU



Le Maire,

Jean-Luc DELPUECH



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Pau à compter de sa publication ou de son affichage et de sa notification au représentant de l'Etat dans le Département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.